



La commune d'AMBERT recrute un :

Assistant d'enseignement artistique : piano (H/F)

Service : Ecole municipale de musique

Temps de travail du poste : Temps non complet – 11h45

Les Missions :

Enseignement de la discipline piano

Les activités :

- Encadrer la classe de Piano en assurant la transmission de compétences et de connaissances techniques propres à l'instrument
- Elaborer et transmettre des savoirs théoriques et pratiques aux élèves de niveau initiation à cycle 3
- Organiser et suivre les études, l'orientation et l'évaluation des élèves
- Conduire et accompagner des projets pédagogiques, artistiques et culturels
- Préparer les élèves aux auditions et examens jalonnant l'année scolaire
- Participer aux réunions et conseils pédagogiques
- Travailler en collaboration avec les ensembles et les diverses classes

Serait souhaitable :

Réaliser des arrangements instrumentaux en utilisant un logiciel d'écriture musicale type Sibelius, finale, musescore

Positionnement hiérarchique :

Chef de service école de musique



Enseignant artistique

Profil recherché :

Titulaire du Diplôme d'État (ou en cours de formation) piano

Grande maîtrise de la pratique instrumentale

Expériences pédagogiques similaires souhaitées

Susciter la curiosité et l'engagement artistique de l'élève

Travailler en collaboration avec l'équipe enseignante

Etre à l'écoute des élèves en les soutenant musicalement et techniquement

Compétences nécessaires :

- Méthodes et techniques d'organisation et de gestion de l'activité
- Sens du service public
- Adaptabilité



- Ecoute, qualité relationnelle
- Organisation et autonomie
- Disponibilité
- Esprit d'ouverture,
- Ponctualité
- Sens du service public
- Discretion

Les conditions :

- o Rémunération + CNAS + Amicale du Personnel

Les candidatures (lettre de motivation et CV) sont à transmettre avant le 23 mars 2025 à :

Mairie d'Ambert – Hôtel de Ville
A l'attention de M. Le Maire
37, Boulevard Henri IV BP 70
63600 - AMBERT

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant.

Date de prise de poste dès que possible

